

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 15 novembre 2010
Séance du 14 octobre 2010

24 Déclassement du Domaine Public - Emprise de 5 m² sise rue Pierre Brossolette

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. GRIMBERT
Mme BOUKHELIF
Mme KOUACHI-MAHSA
M. RIFI-SAIDI
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. SEGUIN
Mme FEVRIER
M. CHEURFA
Etaient absents :

Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO
Pouvoir à : Mme JAJAN
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	36

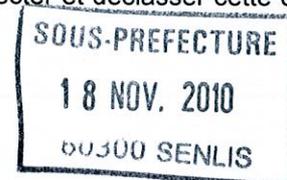
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

L'opération de Oise Habitat de résidentialisation et de constructions dite 'Brossolette' a mis en évidence la nécessité d'effectuer un remembrement foncier au niveau de la rue Pierre Brossolette afin de régulariser la domanialité des espaces. Dans ce cadre, Oise Habitat sollicite l'acquisition d'une emprise de 5 m² classée en Domaine Public et se trouvant actuellement incluse dans l'emprise de résidentialisation de Oise Habitat.

Ce projet n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par les voies, il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande et de désaffecter et déclasser cette emprise en vue de la céder à Oise Habitat.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 14 octobre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : la désaffectation et le déclassement de cette emprise de 5 m² située rue Pierre Brossolette conformément au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant et à mener la procédure de cession au profit de Oise Habitat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

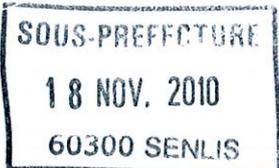
Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18.11.10. Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rauly



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE